



8ème tournoi de Saint-Genis Badminton

17 & 18 Novembre 2018



Règlement particulier

1. Dispositions Générales

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du juge arbitre.
2. Les juges-arbitres seront Hugues Clément et Jérôme Violet.
3. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et la fédération française de badminton (n°1801330).
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
5. Le tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés en France ou dans un de ses pays limitrophes.

2. Accueil des joueurs

6. Tout participant licencié en France doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2018/2019 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Les joueurs étrangers doivent être en règle avec leur fédération nationale.
7. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs seniors de NC à N2 ainsi qu'aux catégories **benjamin, minime, cadet** sans distinction de série.
8. La catégorie sénior est ouverte à tous les joueurs évoluant entre les catégories minimes et vétéran 7, celles-ci incluses.
9. L'inscription est autorisée sur 3 tableaux pour les joueuses étant N2 ou N3 dans l'un d'eux. Les autres participants sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux. Les jeunes ne peuvent s'inscrire que dans une catégorie. Les jeunes le souhaitant sont autorisés à se surclasser.
10. Le montant des frais d'inscriptions est, par joueur, de 15€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 et 26€ pour 3 tableaux (ce montant sera **majoré** de 2€ en cas de règlement sur place). Le montant pour les jeunes est de 12€ (un seul tableau possible).
11. La réglementation de la FFBad s'applique également aux joueurs licenciés auprès de fédérations étrangères.
12. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans certains tableaux pour garantir le bon déroulement du tournoi.
13. Les inscriptions peuvent se faire individuellement sur Badnet, ou par club via la fiche d'inscription
14. La feuille d'inscription est à renvoyer impérativement par email **avant le 3 novembre 2018** à l'adresse suivante : tournoi@st-genis-badminton.fr
15. Le paiement peut être effectué par virement (RIB disponible sur le site du club) avant le 14 novembre 2018. En cas de paiement par chèque, celui-ci peut être envoyé par la poste à l'adresse suivante :
Michael Guinchard,
189 ch. des vignettes,
01630 St-Jean-de-Gonville
16. Les joueurs seront inscrits au tournoi, ou à défaut, placés dans la liste d'attente, dans l'ordre d'envoi de leur fiche d'inscription.



8ème tournoi de Saint-Genis Badminton 17 & 18 Novembre 2018



Règlement particulier

3. Tableaux

17. Tous les tableaux seront dans la mesure du possible joués en poules puis en élimination directe
18. Le comité organisateur se réserve le droit, sous le contrôle du juge arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
19. Le comité organisateur en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi, tout en respectant le Règlement Général des Compétitions.
20. Les têtes de séries seront désignées par le comité organisateur et le juge arbitre selon leur CPPH au **3 novembre 2018** (mise à jour du 1^{er} novembre). Le tirage au sort aura lieu le 5 novembre 2018.
21. Les joueurs n'ont pas la possibilité de choisir la série dans lequel ils vont jouer. A la place, l'ensemble des joueurs ou paires d'une discipline sera divisé en 4 ou 5 séries sur base de leur CPPH de manière à garantir des tableaux d'une plus grande homogénéité. Le nombre des séries dépendra du nombre d'inscrits dans la discipline, de manière à éviter d'un côté de trop grandes disparités de classements, de l'autre des tableaux trop étriqués.

4. Déroulement de la compétition

22. Pour la catégorie senior, les disciplines du Simple Dames (SD), Simple Hommes (SH) et Double Mixte (DX) commenceront le samedi, Les Doubles Dames (DD) et Doubles Hommes le dimanche (DH). **Les tableaux commençant le samedi peuvent se terminer le dimanche.**
23. Tous les matchs des catégories benjamin, minime et cadet (SD et SH) se dérouleront **exclusivement le dimanche.**
24. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés une heure en avance.
25. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
26. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (minimum 2 raquettes, boisson, serviette. . .).
27. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.



8ème tournoi de Saint-Genis Badminton 17 & 18 Novembre 2018



Règlement particulier

28. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
29. Les matchs seront joués en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre qui désignera, si possible, un arbitre.
30. Les joueurs disposent de 4 minutes de préparation à compter de l'appel de leur match. Ces 4 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs aura eu lieu auparavant.
31. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.
32. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Yonex Aerosensa 20
33. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes,...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être réengagé **une** fois par service au maximum. Un volant touchant un filin est annoncé "let" au service et en jeu.
34. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux arbitres, aux organisateurs, aux joueurs en cours de match ainsi qu'aux entraîneurs (maximum deux par demi terrain).
35. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour 20 secondes avant la fin de chaque pause sinon ils pourront être sanctionnés par le juge arbitre de la salle.
36. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs. Le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
37. Le joueur forfait devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton :
 - **Par mail de préférence** : sophie.bluy@[badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)
 - (Par courrier : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton - 37 route du Vercors - 38500 Saint-Cassien)sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs).
38. En cas de forfait, les joueurs inscrits peuvent être remplacés par d'autres figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, si un joueur est forfait, le joueur restant pourra proposer le partenaire de son choix sous réserve que ça ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné et que cela respecte le RGC.
39. Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.
40. Pour les tableaux jeunes, le coaching n'est autorisé qu'aux pauses à 11 ainsi qu'entre les sets.

5. Divers



8ème tournoi de Saint-Genis Badminton 17 & 18 Novembre 2018



Règlement particulier

41. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
42. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.
43. L'organisation se réserve le droit de diminuer le montant des récompenses des tableaux comprenant 6 joueurs (paires dans le cas des doubles) ou moins. En cas de regroupement ou de suppression de séries, les récompenses des séries non jouées ne seront pas redistribuées.
44. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos et vidéos prises pendant le tournoi à des fins de communication.
45. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
46. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette compétition en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges-arbitres.

Hugues Clément

Jérôme Violet